



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 MAI 2015

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de Hauteville sont convoqués en assemblée communale ordinaire le lundi 11 mai 2015, à 20h00, à la salle OTAVELA. Convocation par un « tous ménages » (L'ECHO), le pilier public, le site internet, la Feuille officielle no 17 du 24 avril 2015.

Tractanda :

1. Approbation du PV de l'assemblée du 15 décembre 2014
2. Comptes 2014
 - 2.1. Présentation
 - 2.2. Rapport de la Commission financière sur la base de l'organe de révision
 - 2.3. Approbation
3. Modification du budget des investissements 2015 : rénovation du chalet des Récards d'Amont
4. Modification de l'art. 26 des statuts du CO de la Gruyère concernant la limite d'endettement
5. Proposition de maintenir à cinq (au lieu de sept) le nombre de conseillers communaux pour la période législative 2016-2021
6. Information sur la future déchetterie intercommunale
7. Informations et divers

Présidence : M. Jean-Marie Castella
Scrutateurs : M. Stéphane Schouwey, M. Paul Brodard
Membres présents : 40 personnes

A 20h00, M. Castella ouvre l'assemblée et adresse un merci particulier aux personnes présentes qui, malgré le beau temps, ont tenu à être là.

Le syndic excuse l'absence de Mme Murielle Jaton qui est en convalescence.

La convocation a eu lieu selon la procédure légale : pilier public, Feuille officielle, Echo et insertion sur le site internet de la commune. L'assemblée peut donc délibérer valablement.

1. Approbation du PV de l'assemblée du 15 décembre 2014

Il n'est pas lu ; il était consultable à l'administration ou téléchargeable sur le site internet.

Vote : accepté à mainlevée et à l'unanimité.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 MAI 2015

2. Comptes 2014

2.1. Présentation

Les comptes sont présentés au beamer. Les différences significatives par rapport au budget sont commentées et justifiées. Les comptes sont corrects avec un bénéfice de Fr. 16'000.-. Les années à venir, avec l'augmentation des charges liées, ils pourraient être moins favorables.

0. Administration :

020.309.1 : Frais de formation professionnelle, Fr. 1'789.00 : les secrétaires ont participé à des cours informatiques liés à l'utilisation des programmes.

020.311.0 : Mobilier, équipement techn. matériel, Fr. 7600.85 : l'informatique de l'administration est reliée au Sitel. Ce dernier a changé son système d'exploitation, ce qui a nécessité de remplacer les deux PC.

1. Ordre public :

M. Bernard Bapst précise que du nouveau matériel pour les sapeurs-pompiers a été acheté. Un véhicule a été équipé d'une échelle. Des interventions ont eu lieu également. Il relève l'excellent travail du corps.

Mme Alexandra Sottas précise que la pose de l'échelle aurait dû coûter davantage mais l'EM s'est organisé pour faire le travail lui-même, ce qui a réduit considérablement les coûts.

M. Jean-Marie Castella relève l'excellente intervention du corps des sapeurs-pompiers à la veillée de Noël au Ruz. Grâce à leur intervention rapide et efficace, l'habitation a pu être sauvée. Les personnes se trouvaient à l'intérieur et ne s'étaient doutées de rien. Merci et Bravo !

2. Enseignement et formation :

210.310.0 : Fournitures scolaires, Fr. 18'787.50 : ce poste est difficile à budgétiser.

210.311.0 : Achat d'équipement technique, Fr. 6'213.95 : des armoires et machines à coudre ont été achetées pour les enseignantes.

210.352.3 : Participation transport scolaire, Fr. 4'728.40 : en diminution, car le bus scolaire ne va plus chercher les enfants au Ruz et à Longemort.

219.352.0 : Participation fonctionnement AES, Fr. 504.90 : l'AES aurait dû voir le jour normalement en automne 2014 ; nous y avons renoncé faute d'inscriptions en suffisance. Les Conseils communaux de Corbières et Hauteville ont finalement décidé de mettre en place un accueil à Villarvolard, mais uniquement pour la pause de midi, cela dès cet automne.

M. Pierre Gingins : 211.452.0 : Participations des communes, Fr. 7'385.65 : ce montant est plus bas que prévu au budget.

M. Jean-Marie Castella : effectivement, il s'agit des courses extrascolaires pris en charge par les communes. Etant donné que nous avons renoncé à la prise en charge des enfants au Ruz et à Longemort, le montant est inférieur.

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire, le transport scolaire sera entièrement à charge des communes dès l'automne 2018. Nous espérons que le Grand Conseil prendra des mesures pour compenser quelque peu cette nouvelle charge.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 MAI 2015

3. Culte, culture et loisirs : aucune remarque

4. Santé : aucune remarque

5. Affaires sociales :

M. Jean-Marie Castella : nous avons davantage subventionné les crèches que les mamans de jour en 2014.

6. Routes et chemins :

M. Jean-Luc Probst : en 2014, il y a eu un peu moins d'entretien de routes que prévu et également moins de neige sur la première partie de l'hiver.

650.351.0 : Participation aux dépenses cantonales, Fr. 21'900.50 : il s'agit de notre participation aux frais des transports publics (bus TPF).

650.365.2 : Société des remontées mécaniques La Berra, Fr. 3'498.00 : il s'agit de notre subvention pour couvrir le déficit d'exploitation de la société, soit Fr. 6.00 par habitant.

7. Eau, environnement, aménagement :

M. Jean-Luc Probst : 710.318.2 : Honoraires et prestations de tiers, Fr. 2'160.00 : en vue de nouvelles constructions à Longemort, la commune a dû prolonger une canalisation.

Pour la même raison, des compteurs d'eau supplémentaires ont dû être commandés. Les taxes de raccordements figurent dans le compte de fonctionnement, car il n'y a plus d'actif à amortir au bilan.

Mme Mireille Kelley : constate que l'attribution à la réserve a augmenté d'environ Fr. 36'000.- ; qu'en est-il ?

M. Jean-Marie Castella : les attributions à des réserves sont des écritures purement comptables. Si le compte de l'eau est bénéficiaire, une réserve est créée ou augmentée pour équilibrer le compte. La réserve est dédiée uniquement au compte de l'eau. Elle peut être utilisée pour compenser un compte déficitaire ou amortir des investissements.

M. Pierre Gingins : avec ce résultat, ne pourrait-on pas envisager de baisser le prix de l'eau ?

M. Jean-Luc Probst : l'année passée, la commune a subi un contrôle de ses infrastructures par le Laboratoire cantonal. Il en ressort que de gros investissements sont à faire. On ne peut donc pas se permettre maintenant de baisser le prix de l'eau. De plus, la commune d'Hauteville bénéficie d'un prix relativement bas par rapport à d'autres communes.

M. Jean-Marie Castella rappelle également que la commune doit faire des réserves pour le renouvellement des infrastructures. Il en sera de même pour l'épuration.

M. Jean-Luc Probst : c'est actuellement l'AIS qui entretient nos stations de pompage, y compris celles de Longemort et des Communs d'Avau.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 MAI 2015

M. Jean-Marie Castella relève que le chapitre des ordures ménagères présente un résultat avec une couverture de 49% ; ce qui n'est pas suffisant. Les communes doivent légalement atteindre une couverture de minimum 70%, et idéalement de 100%. Suite à la dénonciation par un citoyen, la commune a dû payer près de Fr. 25'000.- pour vider et évacuer la décharge de gazon au Ruz. Mais même en enlevant ce montant, le taux de couverture n'atteint toujours pas les 70%. Une augmentation de la taxe des déchets est donc à prévoir à court terme.

Mme Mireille Kelley : on est d'accord que la benne à déchets verts est réservée uniquement aux citoyens de la commune ?

M. Jean-Marie Castella : oui, évidemment. Mais la benne à gazon et à compost est accessible en tout temps, comme également le dépôt des branches. On ne peut exclure qu'il y ait des resquilleurs. C'est d'ailleurs pour cette raison que la benne à bois a été déplacée à l'intérieur de la déchetterie. A noter que cette dernière ne doit pas être utilisée lors de travaux de rénovation ou de construction.

M. Serge Delessert : que signifie SIT ?

M. Jean-Marie Castella : Système d'Information du Territoire ; il s'agit d'un programme informatique utile à la commune pour gérer son aménagement du territoire.

8. Agriculture, forêts, tourisme :

M. Bernard Bapst : les comptes de la forêt s'équilibrent souvent sur 2 ou 3 ans. Une grosse coupe en Allières s'est faite, en partie pour la construction de nos barrages. 390 m³ ont été « vendus » au compte de l'endiguement. Une partie du bois a été vendue également à la commune de Charmey (bois stocké à la Vieille Scie).

Mme Mireille Kelley : lors de coupe de bois, fait-on un état des lieux de la route avant ?

M. Bernard Bapst : oui, la route est contrôlée avant et après, y compris les emplacements de stockage. Une collaboration est en place avec la Corporation du Gibloux et notre Corporation de la Berra.

9. Finances, impôts et immeubles :

M. Jean-Marie Castella relève que la commune espère davantage d'impôts pour les prochaines années. Il y a eu en 2014 énormément de remboursements.

900.441.0 : Part. à l'impôt cantonal sur les véhicules, Fr. 38'067.- : suite aux restrictions budgétaires de l'Etat de FR, 10% de moins nous sont attribués pour la part de l'impôt sur les véhicules.

93. Péréquation ressources et besoins : la péréquation des ressources est horizontale, c'est-à-dire que les communes riches alimentent un fonds qui est reversé aux communes pauvres. Le seul critère appliqué est le rendement de l'impôt. La péréquation des besoins est verticale : c'est l'Etat qui alimente un fonds reversé ensuite aux communes en fonction de divers critères de besoins.

942.318.2 : Honoraires et prestations de tiers, Fr. 6'987.50 : il s'agit des frais d'annonce pour la vente du Mont Mafré et un impôt payé pour la diminution de l'aire agricole (Ch. de l'Ecole).



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 MAI 2015

942.435.0 : Vente de gravier, Fr. 138'173.50 : le volume de gravier prélevé a sensiblement diminué. Il devrait encore fortement baisser ces prochaines années, car on approche de la fin de l'exploitation de la gravière.

943.314.0 : Entretien et rénovation bâtiment, Fr. 10'915.70 : il s'agit de l'isolation d'une chambre d'un appartement dans le bâtiment des Branches ainsi que la réfection des balustrades extérieures de l'immeuble.

Mme Jacqueline Brodard : les locations fonctionnent bien pour la salle Otavela.

M. Bernard Bapst : concernant le chauffage à distance, la commune a renoncé à utiliser ses propres copeaux, car si on ne peut les stocker au minimum six mois sous un couvert, ils sont trop humides pour assurer un bon fonctionnement de la chaudière. On les achète à une entreprise qui nous les vend à Fr. 35.- le m³. Environ 300 m³ ont été nécessaires pour chauffer le complexe, l'école et le bâtiment communal. Cela fonctionne très bien.

944.452.0 : Participation des communes, Fr. 24'564.65 : il s'agit de la participation de la commune de Corbières pour les salles de classe du complexe communal et quelque peu la salle Otavela.

944.490.0 et 944.490.1 : Imputation interne école et bâtiment des Branches, Fr. 21'000.- et 9'000.- sont la part concernant le chauffage.

990.332.1 : Amort. Suppl. (imm.-école-cimetière), Fr. 150'000.- : cet amortissement a été comptabilisé grâce à une réserve.

M. Jean-Marie Castella précise qu'un amortissement de Fr. 105'000.- a été comptabilisé sur le complexe communal, comme exigé par le Service des communes. Par contre, l'exercice ne nous a pas permis de réaliser des amortissements supplémentaires. Le bénéfice de Fr. 16'229.64 est donc réel.

Comptes d'investissements :

290.503.0 : Rénovation bâtiment scolaire, Fr. 54'031.30 : ce montant comprend l'isolation du galetas de l'école, la réfection de la porte d'entrée et le fonds de la salle de classe de l'ACT-ACM du 1^{er} étage.

340.501.0 : Aménagement place de jeux, Fr. 14'568.00 : la place de jeux de l'école n'était plus aux normes et nécessitait un rajeunissement. Elle a donc été remplacée par du matériel plus actuel.

620.501.0 : Aménagement des routes et trottoirs, Fr. 152'279.80 : en plus de la réfection de la route d'Impart, le Conseil communal a jugé nécessaire d'aménager des glissières de sécurité aux abords du ruisseau des Branches.

620.501.4 : Eclairage public, Fr. -.- : le projet a été reporté suite à une opposition. Celle-ci ayant été levée, les travaux pourront se faire en 2015.

700.610.0 : Taxes de raccordement eau potable, Fr. -.- : comme déjà expliqué, le montant se retrouve dans le compte de fonctionnement.

710.501.0 : Construction de canalisations, Fr. 8'937.60 : il s'agit de la construction de la canalisation dans le quartier du Clos Carré.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 MAI 2015

710.610.0 : Taxes de raccordements eaux usées, Fr. 107'401.00 : il s'agit du montant encaissé par la commune pour les nouvelles constructions.

720.503.0 : Déchetterie verte, Fr. 5'736.45 : ce montant représente les honoraires pour l'élaboration d'un projet de déchetterie verte à Cheseau-Levrat. Projet aujourd'hui abandonné, comme nous le verrons ultérieurement au cours de cette assemblée.

740.503.2 : Couverture mur du cimetière, Fr. 3'000.- : la totalité des travaux n'a pas pu être réalisée en 2014. Le solde sera facturé en 2015.

740.503.3 : Rénovation du calvaire, Fr. 8'968.05 : idem que pour le mur du cimetière.

750.501.1 : Endiguements ruisseaux, Fr. 327'373.- : il s'agit de la construction de 11 barrages dans le ruisseau des Branches. Un 12^{ème} a été réalisé par les apprentis.

780.501.0 : Investigation technique (décharge), Fr. 15'674.90 : il s'agit de la décharge du Bois du Rioz. Un complément d'investigation a été demandé par le chimiste cantonal. Des subventions doivent encore nous être versées pour ces travaux.

860.501.0 : Etude local stockage des copeaux, Fr. -.- : vu l'abandon du projet de déchetterie verte, celui du couvert à copeaux, prévu dans le même secteur, est également abandonné. Il se peut, néanmoins, qu'un couvert se fasse sur la rive droite, entre autres pour alimenter le chauffage à distance de La Roche.

942.600.0 : Vente de terrain (parcelles), Fr. 94'895.- : il s'agit du solde de la vente de la parcelle sise au Chemin de l'Ecole. Fr. 40'000.- nous ont déjà été versés en 2013.

944.503.1 : Construction complexe communal, Fr. -8281.55 : il s'agit de charges comptabilisées dans les transitoires. Les travaux n'ayant finalement pas été réalisés, l'annulation des transitoires était nécessaire. Idem pour le compte 942.661.0.

945.503.0 : Aménagement local, Fr. 7'092.30 : il s'agit de l'aménagement du local du concierge dans le bâtiment près de l'école.

La récapitulation des investissements montre un excédent de charges de Fr. 178'848.-.

Le bilan est présenté également au beamer et commenté par M. le syndic.

Mme Mireille Kelley relève l'augmentation notoire du poste 1410.00 Routes et chemins au bilan.

M. Jean-Marie Castella explique que lorsque l'on fait des travaux sur nos routes, le montant est comptabilisé aux investissements, puis transféré au bilan, ce qui augmente les chiffres. Il est clair que pour le patrimoine administratif, ces montants ne veulent pas dire grand-chose, car les objets sont invendables. On amortit généralement jusqu'à Fr. 1.-.

M. Pierre Gingins : relève que deux dettes sont échues cette année. Qu'en est-il ?

M. Jean-Marie Castella explique que, grâce à la vente du Mont Mafré, Fr. 600'000.- ont pu être remboursés. Ces deux prêts n'existent donc plus. Si nécessaire, la commune fera un emprunt.

M. Serge Delessert : où en est la vente du Mont Mafré ?



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 MAI 2015

M. Jean-Marie Castella : la vente ayant eu lieu en 2015, elle sera comptabilisée sur les comptes 2015.

2.2. *Rapport de la commission financière sur la base de l'organe de révision*

M. Emmanuel Perrotti lit le rapport de la Commission financière ainsi qu'un extrait de celui de la fiduciaire.

M. Raphaël Rolle relève que les montants du bilan ne sont pas équilibrés.

M. Jean-Marie Castella : explique que la différence représente le bénéfice de l'exercice.

Vote : les comptes 2014 sont approuvés à l'unanimité et à mainlevée.

M. Jean-Marie Castella remercie pour la confiance témoignée par l'assemblée. Un merci également à notre comptable qui fait un travail remarquable.

3. *Modification du budget des investissements 2015 : rénovation du chalet des Récards d'Amont :*

(annexe 1)

M. Bernard Bapst présente le chalet des Récards d'Amont au beamer. Il s'agit d'un bâtiment situé à 1048 mètres d'altitude et pas en très bon état. Des travaux sont nécessaires pour Fr. 240'000.- (refaire le toit, la borne, le fonds des écuries et aménager un creux à purin).

Des subventions de l'Etat pourraient être touchées à raison de 27% mais Fr. 40'000.- au maximum. La location annuelle du chalet est de Fr. 2'150.-.

Etant donné qu'il s'agit d'un investissement important, le conseil communal a décidé de faire appel au Patenschaft de Zürich. Ce dernier ne se déterminera qu'après l'approbation de l'investissement par l'assemblée. Le montant de l'aide n'est donc pas connu à l'heure actuelle.

M. Pierre Gingins : n'a-t-on pas une autre solution, par exemple le vendre ? ne faut-il pas réellement se poser la question ?

M. Bernard Bapst précise que la commune souhaite savoir combien elle devrait investir pour une rénovation complète de ce chalet, subventions et aide déduite. Si le montant s'avérait trop conséquent, elle pourrait renoncer à l'investissement, du moins tel qu'il est présenté. D'autres options seraient alors être étudiées, comme la vente du chalet. Mais cela n'est possible qu'avec l'obtention du désassujettissement du chalet, sans quoi il faudrait vendre ce dernier avec l'alpage au prix licite fixé par l'autorité foncière, autrement dit à un prix très bas.

Mme Nathalie Ursenbacher : quels sont les délais pour connaître le montant d'aide du Patenschaft ?

M. Bernard Bapst : on espère connaître le montant avant la fin de l'année.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 MAI 2015

M. Paul Brodard : combien d'années cela nous lie-t-il, si l'on obtient une aide du Patenschaft ?

M. Bernard Bapst : il n'y a en principe pas de contraintes.

Vote : 36 oui et 4 abstentions

4. Modification de l'article 26 des statuts du CO de la Gruyère concernant la limite d'endettement

(Annexe 2)

M. Jean-Marie Castella présente au beamer la modification de l'art. 26. Elle consiste à augmenter la limite d'endettement à Fr. 120'000'000.-. Cela est nécessaire pour pouvoir assumer la construction du nouveau CO de Riaz. L'assemblée des délégués a déjà accepté cette modification.

M. Pierre Gingins : que ce passe-t-il si une commune refuse cette modification ?

M. Jean-Marie Castella : il faut au minimum que les $\frac{3}{4}$ des communes représentant les $\frac{3}{4}$ de la population disent oui.

Vote : 35 oui et 5 abstentions

5. Proposition de maintenir à cinq (au lieu de sept) le nombre de conseillers communaux pour la période législative 2016-2021

(Annexe 3)

M. Jean-Marie Castella relève que la Loi sur les communes, art. 54, précise qu'à partir de 600 habitants, le Conseil communal doit comporter 7 membres. Une dérogation est possible avec l'accord de l'assemblée communale. Cette demande doit être faite 6 mois avant les élections.

Aujourd'hui, le contrôle des habitants annonce exactement 618 habitants. La limite est dépassée de peu. Le Conseil communal a largement débattu du sujet en confrontant les avantages et les inconvénients des deux options. Il vous propose finalement de maintenir l'équipe à 5 conseillers. Cela permettra de maintenir une équipe très soudée et une organisation simplifiée des séances du conseil. La difficulté récurrente de trouver de nouveaux conseillers a également été un critère pris en compte. La décision prise ce soir sera contraignante pour toute la législature 2016-2021.

M. Stéphane Schouwey : existe-t-il une limite obligatoire ? Quand sera-t-il en 2021 ?

M. Jean-Marie Castella : non, il n'y a pas de limite par rapport au nombre d'habitant. La condition est simplement que l'assemblée communale approuve la dérogation. En 2021, l'assemblée devra à nouveau accorder une dérogation, si l'on décide de maintenir un conseil à 5 membres.



M. Raphaël Marmier : a-t-on une idée sur l'évolution de la population ?

M. Jean-Marie Castella : la population augmentera encore mais pas de façon très significative, car nous n'avons plus beaucoup de parcelles à bâtir. Avec le moratoire fixé par la Confédération, il est maintenant très difficile d'ouvrir de nouvelles zones à bâtir. Je ne pense pas que nous dépasserons les 700 habitants en 2021. Ce d'autant plus que le nouveau plan directeur cantonal de l'aménagement du territoire, actuellement en phase d'élaboration, devrait plutôt privilégier les zones à bâtir dans les centres. Certaines communes possèdent trop de terrain en zone à bâtir. Cela représente 550'000 m² en Gruyère. Des échanges entre les communes sont possibles. L'ARG a nommé une commission et désigné un bureau d'urbanisme pour étudier la problématique. Le but est d'instaurer un prix unique pour éviter le marchandage ou que des surfaces partent dans un autre district.

Vote : 39 oui et 1 abstention

6. *Information déchetterie intercommunale :*

Mme Jacqueline Brodard présente, à titre d'information, le projet de déchetterie intercommunale. Mais l'assemblée n'aura pas de décision à prendre ce soir. Les explications suivantes sont données :

- Le Conseil communal avait auparavant un projet de déchetterie verte à Cheseau-Levrat. L'endroit était idéal mais a essuyé un refus catégorique de l'Etat de Fribourg. L'endroit est trop excentré du village et reviendra en zone agricole une fois la gravière fermée.
- La commune de Corbières devait, elle-aussi, trouver une solution de son côté et l'Etat nous a demandé de présenter un projet en commun.
- Après discussion avec la commune de Corbières et les services de l'Etat, le site de Pra-Marais à Corbières a été retenu (près du stand de tir).
- Il s'agit d'un projet de déchetterie global et non plus seulement de déchetterie verte.
- Un groupe de travail a été créé dont Mme Jacqueline Brodard et M. Bernard Bapst font partie pour la commune de Hauteville.
- Les communes de la rive droite ont été approchées et la commune de Botterens est également intéressée par ce projet.

Un plan est présenté au beamer (annexe 4) et Mme Brodard présente le site en détail.

- Le vœu des communes est que la déchetterie soit ouverte et opérationnelle dès le début 2016.
- Le site étant sur la commune de Corbières, c'est cette dernière qui investira pour les aménagements et sera propriétaire des lieux. Une convention intercommunale devra être signée pour déterminer la répartition des charges.

Les coûts sont présentés au beamer (annexe 5).

- Le coût de la déchetterie pour son aménagement est d'environ Fr. 700'000.- HT



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 MAI 2015

- Selon une proposition faite par la commune de Corbières, qui n'est pas approuvée et doit encore faire l'objet d'une analyse, la charge d'investissement pour chaque commune serait de Fr. 19'240.-.
- Les services de l'Etat ont donné leur préavis favorable sauf deux, mais on ignore lesquels.
- Une présélection sur la route cantonale n'a pas été exigée par l'Etat de Fribourg.
- Les travaux devraient débiter cet automne.
- Hauteville serait équipé d'un compacteur et la taxe au sac remplacée par une taxe pondérale. Les ménages auront une carte magnétique rechargeable à la déchetterie de Corbières. Le compacteur sera acheté en leasing et amorti sur 5 ans. En fonction du bruit occasionné par ce dernier, l'accès pourrait y être limité à certaines heures.
- Le coût au kilo n'a pas encore été défini mais pourrait avoisiner les Fr. 0.50.
- La déchetterie aura en principe 6 heures d'ouverture par semaine.
- L'avantage d'une déchetterie fermée est un meilleur contrôle sur les déchets apportés, en particulier les branches et le gazon.
- Pour Hauteville, la charge totale, investissement plus fonctionnement, ne devrait pas être supérieure à celle qui prévaut actuellement, soit moins de Fr. 80'000.-. Mais il ne s'agit pour l'instant que d'une estimation.

M. Henri Choffet : avez-vous prévu un mur de protection par rapport au stand ?

Mme Jacqueline Brodard : les communes verront si l'Etat l'impose lors de la mise à l'enquête.

M. Bernard Bapst : les heures d'ouverture de la déchetterie seront certainement différentes de celles du stand de tir.

M. Philippe Berchier relève que les sociétés de tir ne peuvent déjà plus tirer le dimanche, si en plus elles ne peuvent plus tirer le samedi, cela va être compliqué.

M. Bernard Bapst : Tout est encore évolutif. On trouvera bien une solution satisfaisante pour les deux parties.

M. Jean Bapst : l'ensemble du terrain à Corbières est-il communal ?

Mme Jacqueline Brodard : oui, et il a été intégré dans le calcul.

M. Pierre Gingins : vous nous dites que vous n'avez pas pu faire la déchetterie verte à Cheseau-Levrat parce qu'il s'agit d'une zone extérieure au village qui redeviendra zone agricole après la fin de l'exploitation de la gravière. N'est-ce pas la même situation pour le projet à Corbières ? C'est aussi extérieur au village et pas en zone ?

Mme Jacqueline Brodard : la situation n'est pas identique car le stand de tir est en zone d'intérêt général. Il est existant et restera dans le temps.

M. Serge Delessert : quand est-ce que l'on votera pour ce sujet si ce n'est pas aujourd'hui ?

Mme Jacqueline Brodard : sur le concept lui-même, la décision revient au Conseil communal. Etant donné qu'il n'y a pas d'investissement à faire pour la commune d'Hauteville, il n'y a donc pas de vote par l'assemblée. Par contre, le règlement communal sur les déchets devra être revu et approuvé par l'assemblée. Le montant de la taxe sera redéfini.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 MAI 2015

M. Raphaël Marmier : si je comprends bien, c'est parce qu'il y a un stand de tir que l'on va pouvoir mettre une verrue dans le paysage ? Ne pourrait-on pas continuer comme aujourd'hui en attendant de trouver une autre solution ?

M. Jean-Marie Castella : nous n'avons pas d'autre solution, ni d'autre endroit. Et la situation actuelle n'est pas satisfaisante pour les déchets verts, dont les accès sont sans contrôle.

Mme Nicole Andrey demande où sera mise la compacteuse ? N'avez-vous pas pensé aux voisins ?

Mme Jacqueline Brodard précise qu'elle sera là où sont actuellement les containers et pourrait être munie d'horaires si cela s'avérera nécessaire.

Mme Mireille Kelley : pourquoi « pourrait » ? ne peut-on pas prévoir les horaires dès le début ?

Mme Jacqueline Brodard : en fait, nous n'en avons pas encore débattu en séance de conseil. Le sujet sera repris.

M. Jean-Marie Castella : on fera des essais et on mesurera le bruit engendré. Actuellement, les containers posent aussi des problèmes lorsque les gens viennent à toute heure déposer leurs déchets et claquent parfois les couvercles en pleine nuit.

Mme Nicole Andrey : la nuit, le dimanche, c'est le défilé : jusqu'à 20 véhicules d'un dimanche !

M. Antoine Brodard : ne pourrait-on pas tout mettre à Corbières finalement ?

Mme Jacqueline Brodard : l'avantage du site de Corbières, c'est qu'il n'y aura pas de nuisances pour le voisinage. Mais le Conseil communal souhaite maintenir un service de proximité pour ses citoyens.

M. Jean-Marie Castella espère que personne ne posera de sacs poubelle devant la compacteuse si les horaires ne correspondent pas à leurs souhaits. Si nécessaire, on fouillera les poubelles pour trouver le détenteur. De plus, les citoyens auront en tout temps la possibilité de déposer leur sac à Corbières. Nous osons espérer que cette solution sera privilégiée lors de dépôt tardif.

Mme Mireille Kelley : est-ce que cela s'équilibre, taxe au sac et taxe au poids ? qui paie quoi ?

M. Jean-Marie Castella : la taxe au poids est plus juste, car elle respecte totalement le principe pollueur-payeur. Pour l'élimination des déchets, la commune paie depuis longtemps un prix à la tonne. Le montant de la taxe sera défini pour couvrir les frais engendrés par la déchetterie. La loi fixe une couverture de minimum 70%. Mais le but de la commune est d'arriver à une couverture de 100%.

Mme Jacqueline Brodard donne le mot de la fin : c'est à l'unanimité que le Conseil communal a adhéré au projet. Le molok du cimetière reste, les poubelles à chiens aussi. Fini les embouteillages le samedi matin à la déchetterie ! Fini les gros tas d'objets encombrants (annexe 6) qui entachent le paysage !



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 MAI 2015

7. Informations et divers :

M. Pierre Gingins demande pourquoi l'on n'a pas d'information sur la vente de la ferme du Mont Mafré.

M. Jean-Marie Castella informe l'assemblée qu'elle a été vendue au prix de Fr. 520'000.- à Yvan et Caroline Magnin avec 3'800 m² de terrain. 4 offres étaient très proches. En tout, nous en avons reçu 17.

M. Serge Delessert regrette que les assemblées soient si longues. Ne pourrait-on pas faire deux séances, une pour les comptes et une autre pour les discussions ? Il fait un appel aux citoyens responsables : respect des lois, de l'environnement (feux de déchets, lavages de voitures, emploi d'herbicide ou autre produit, éléments paysagers). Il cite un texte que la commune avait précédemment mis dans un numéro de l'Echo. Les haies doivent être protégées pour préserver la biodiversité. La Suisse est très mal placée actuellement à ce niveau. Essayons donc tous de faire quelque chose ! Les arbres abattus devraient être remplacés !

M. Jean-Marie Castella précise que la commune a régulièrement publié des textes concernant la problématique des haies. Nous avons même organisé des cours de taille de haies pour les agriculteurs. Nous avons distribué des flyers. On ne peut que se joindre à vous pour demander aux citoyens de faire attention.

M. Josquin Pasquier : il y a plusieurs agriculteurs dans la salle et avant de faire la leçon à ces personnes, vous auriez dû mieux vous renseigner. Des projets régionaux ont été mis en place, d'énormes efforts ont été faits de part et d'autre par les agriculteurs !

M. Stéphane Schouwey prend la parole au nom du comité d'organisation du tir en campagne 2014.

Texte repris intégralement

Voilà bientôt une année que cette fête s'est déroulée et aujourd'hui son comité d'organisation est dissous. Mais avant cette dissolution, il avait été décidé de faire un geste symbolique pour marquer cet événement, qui a rassemblé une très grande partie du village et qui a été, je pense qu'on peut le dire, vraiment une belle fête.

Après réflexion, le comité a choisi à l'unanimité de faire ce geste envers la commune pour les remercier de la mise à disposition des infrastructures ainsi que pour leur soutien lors de cette manifestation, tout en espérant que cela profitera par la même occasion aux utilisateurs de la salle, soit sociétés locales, citoyens ou autres locataires d'un jour, donc des personnes qui ont aussi été bénévoles durant la fête.

Nous avons donc choisi d'offrir 5 tables hautes/mange-debout qui feront partie du mobilier de cette belle salle et qui, nous l'espérons, apporteront une plus-value complémentaire à son utilisation. Nous nous sommes permis un petit logo sur le pied de table pour rappeler ce tir en campagne 2014.

Je remets donc officiellement au nom du comité d'organisation du tir en campagne 2014 ces 5 tables à la commune de Hauteville.

M. Jean-Marie Castella : remercie sincèrement la société de Tir pour ce geste.

M. Pierre Gingins : a vu à la station de pompage des copeaux prêts à être mis en place. Peut-on se servir ?



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 MAI 2015

M. Bernard Bapst : effectivement, il s'agit des branches qui ont été broyées. La population peut donc se servir si elle se souhaite.

M. Jean-Marie Castella clôt l'assemblée, car la parole n'est plus demandée. Il remercie toutes les personnes pour leur présence et leur patience. Comme à l'accoutumée, une verrée est offerte au terme de l'assemblée. Il souhaite bonne rentrée à toutes et tous.

Fin de l'assemblée à 23h00.

Au nom de l'assemblée communale

Jean-Marie Castella syndic	Chantal Morel secrétaire
-------------------------------	-----------------------------

Réfection du chalet des Récards d'Amont



Les offres pour les travaux

Charpente, couverture borne et parois,
maçonnerie:

montant de **Fr. 240'000.-**

- Le conseil communal prévoit au maximum d'engager Fr. 50'000.-
- L'état verserait un subside de 27 %, mais au maximum Fr. 40'000.-
- Location de l'alpage Fr. 2'150.-

Nous avons effectué une demande au parrainage suisse pour les communautés de montagne à Zürich



Certaines conditions doivent être remplies

Annexe 2

Message concernant la modification de l'article 26 des statuts (Limite d'endettement)

En 2000, l'assemblée des délégués et les communes de la Gruyère ont approuvé les nouveaux statuts de l'Association. C'est ainsi que l'article 26 a été modifié afin de couvrir les frais liés à la réalisation du CO de La Tour-de-Trême. La limite d'endettement a alors passé de CHF 5'000'000.00 à CHF 55'000'000.00.

Au 31 décembre 2013, la dette des communes de la Gruyère s'élevait à CHF 50'000'000.00 soit CHF 32'000'00.00 pour le CO de La Tour-de-Trême et CHF 18'000'000.00 pour les transformations du CO de Bulle.

La réalisation du bâtiment de Riaz va initier une dépense brute totale de CHF 81'000'000.00. Les subventions cantonales ont été calculées provisoirement à CHF 13'000'000.00. La dette nette va donc s'élever à CHF 68'000'000.00 environ. C'est ainsi que la limite d'endettement doit être augmentée et fixée à **CHF 120'000'000.00** dans les statuts.

Article 26 Limite d'endettement – teneur actuelle

¹ *Pour les dépenses d'investissement, la limite maximale d'endettement net est fixée à CHF 55'000'000.00 ; sont concernées la construction du CO de la Tour-de-Trême et les transformations du CO de Bulle liées à la décentralisation.*

² *L'endettement net, après approbation du décompte final, sera amorti conformément à la Loi sur les communes.*

³ *Afin de préfinancer la part des subventions et des autres participations, l'Association peut contracter un emprunt en compte de construction dont la limite maximale est fixée à CHF 21'000'000.00. Cet emprunt sera amorti au fur et à mesure du versement des subventions et des autres participations.*

⁴ *Pour les dépenses de fonctionnement, la limite maximale d'endettement général est fixée à CHF 5'000'000.00.*

Article 26 Limite d'endettement – nouvelle teneur

¹ **Pour les dépenses d'investissement, la limite maximale d'endettement net est fixée à Fr. 120'000'000.00; sont concernées la construction du CO de la Tour-de-Trême, les transformations du CO de Bulle liées à la décentralisation ainsi que la construction du CO de Riaz.**

² pas de modification

³ pas de modification

⁴ pas de modification

L'assemblée des délégués a approuvé cette modification de l'article 26 des statuts dans sa séance du 28 août 2014.

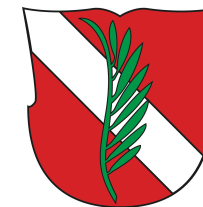
Le comité d'école demande que chaque commune ratifie également cette modification par les assemblées communales et conseils généraux.

Bulle, le 25 novembre 2014

Annexe 3



Proposition de maintenir à 5 (au lieu de 7) le nombre de conseillers communaux pour la période législative 2016-2021



⇒ **Hauteville compte aujourd'hui 618 habitants**

• **Loi sur les Communes – Art. 54** Composition

¹ **Le conseil communal** se compose de :

a) cinq membres dans les communes de moins de six cents habitants ;

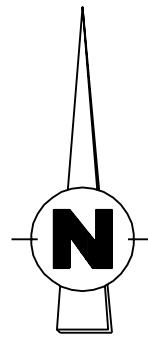
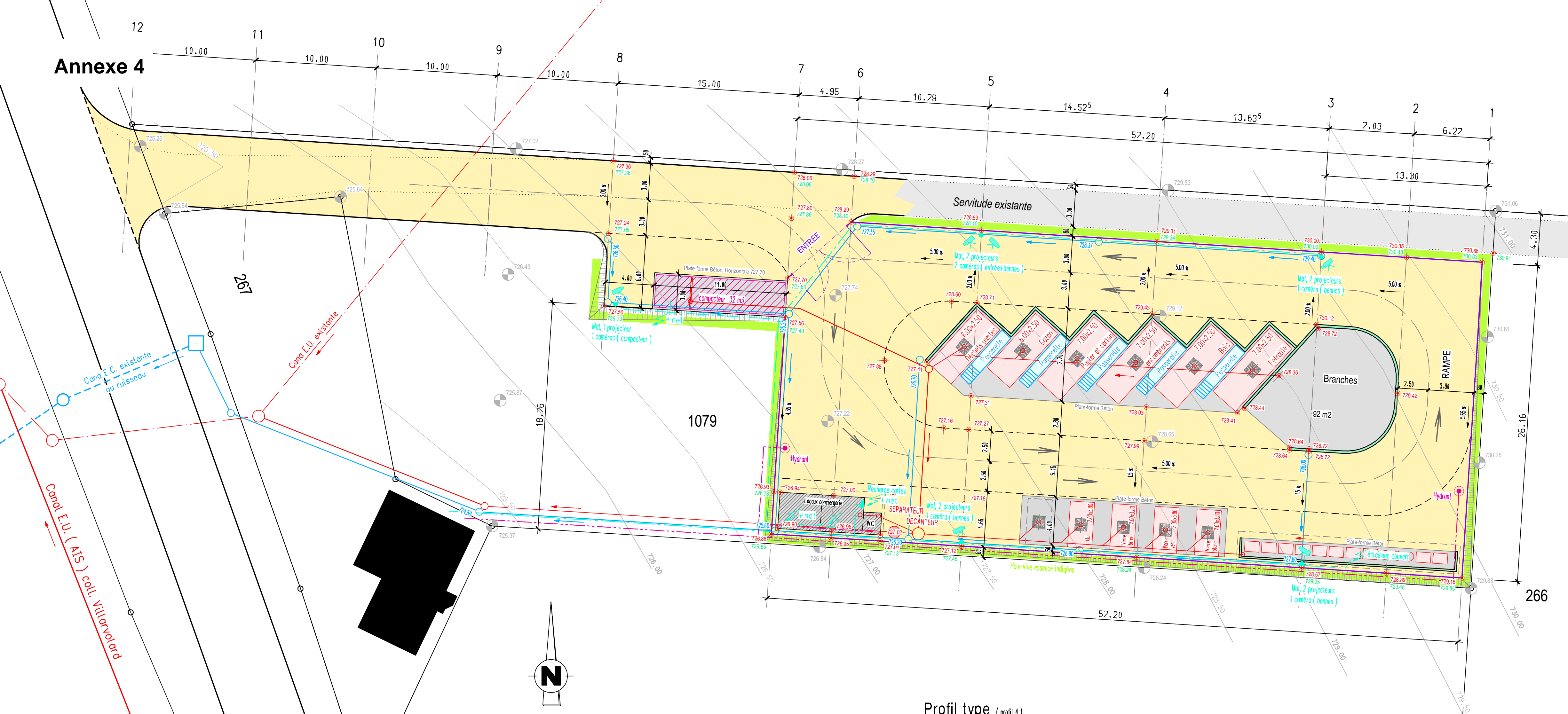
b) **sept membres dans les communes de six cents à mille deux cents habitants** ;

c) neuf membres dans les communes de plus de mille deux cents habitants.

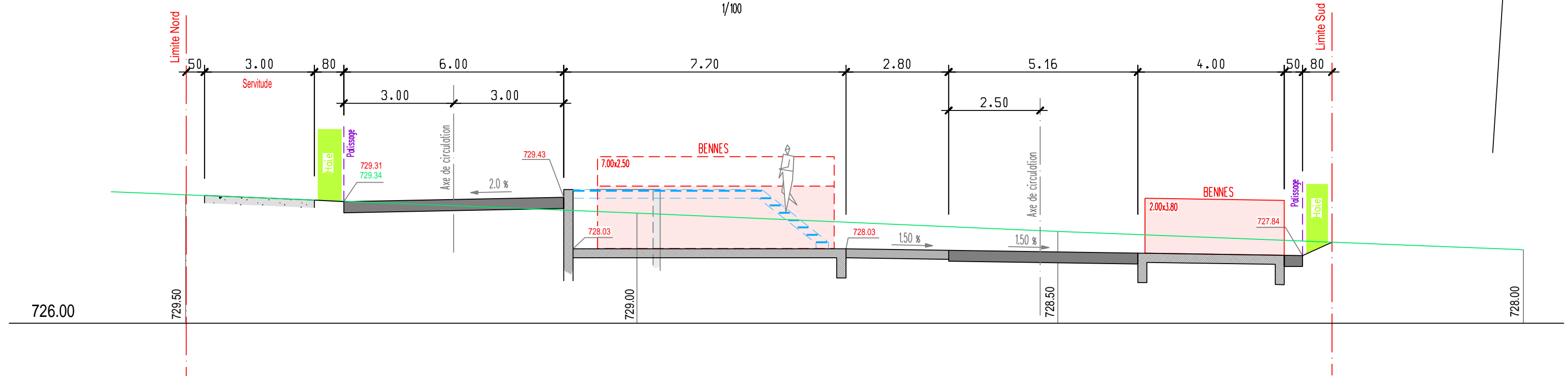
² **En dérogation à l'alinéa 1, les communes peuvent fixer la taille du conseil communal à cinq, sept** ou neuf membres. Les dispositions légales en matière de fusions demeurent réservées.

³ **Tout changement du nombre de conseillers communaux ne peut intervenir que moyennant une décision de l'assemblée communale** ou du conseil général entrée en force **au moins six mois avant le renouvellement intégral des autorités communales.**

Annexe 4



Profil type (profil 4)
1/100



gex & dorthe
ingénieurs bulle

rue de la Léchertetta 1
case postale 356
1630 Bulle

Tél. 026 / 913 73 75
Fax 026 / 913 73 76
gex.dorthe@vbnet.ch

Annexe 5

Déchetterie intercommunale Hauteville - Corbières - Botterens

Devis estimatif (montants hors-taxe)

Installations	Fr.	5 000	
Terrassements	Fr.	96 000	
Canalisations assainissement	Fr.	83 000	+/- 15%
Béton armé - murs et radier	Fr.	152 000	
Revêtements et coffres	Fr.	121 000	
Local services techniques	Fr.	40 000	
Clôture et portail	Fr.	17 700	
Escaliers métalliques et garde-corps	Fr.	42 150	
Electricité, éclairage et surveillance	Fr.	54 600	+/- 5%
Adduction d'eau	Fr.	16 000	
Paysagiste - Haie	Fr.	7 400	
<hr/>			
Total brut HT	Fr.	634 850	
Divers et imprévus 5%	Fr.	30 150	
Honoraires	Fr.	35 000	
<hr/>			
Total HT	Fr.	700 000	

Annexe 5

Fonctionnement 2014

720.312.0	Electricité	fr.	88.95
720.318.0	Part Saidef (yc encombrants)	fr.	15'111.05
720.318.0	Part Niquille (yc encombrants)	fr.	18'865.10
720.318.0	Part Etter (verres)	fr.	3'627.60
720.318.1	ancienne décharge	fr.	66.60
720.318.1	déchiquetage	fr.	6'442.20
720.311.1	aménagement, place cont.	fr.	299.75
720.390.0	Salaires	fr.	9'914.75
720.313.0	sacs consignés	fr.	8'341.30
720.311.00	achat containers	fr.	500.00
720.316.00	loc place benne	fr.	445.50
720.317.00	frais usage véhicule privé	fr.	594.30
720.318.1	Benne bois	fr.	7'732.85
720.318.3	Gazon	fr.	7'384.90
Total frais fonctionnement		fr.	79'414.85
720.434.0	Taxe de base	fr.	-20'699.20
720.434.1	Taxe au sac	fr.	-19'139.25
	Remb. frais transpo. Saidef	fr.	-321.05
720.435.00	Vente sacs déchets	fr.	-9'561.90
	Recyclage, ramassage, verre	fr.	-1'538.60

Total produits fonctionnement

fr. -51'260.00

Hauteville

Détails complémentaires		Annexe 5		
Taxes 2014		ménage	fr.	70.00
		commerce	fr.	100.00
Détail Saidef	urbains	tonnes	62.74 fr.	15'111.05
	encombrants		18.03	
8.48	Détail du verre	m3 / tonnes	81.50 / 22.82 fr.	2'328.20
Détail transports et ramassages Niquille				
		kg	62'740 fr.	9'784.65
		kg	46'820 fr.	990.30
		kg	1'660 fr.	481.40
		m3	200 fr.	7'180.35
		kg	18'030 fr.	2'585.15
		kg	8'720 fr.	-149.90
		kg	- fr.	-
		kg	2'282 fr.	926.25
		pce	17 fr.	170.00
		fût	2 fr.	168.00
		fût	- fr.	-
		kg	645 fr.	1'612.50
		kg	- fr.	-
		pce	1 fr.	8.50
		pce	- fr.	-
		m3	- fr.	-
		kg	- fr.	-
		kg	203 fr.	-
		sac	- fr.	-
		sac	- fr.	-
		cont.	3 fr.	-
		palox	- fr.	-
			fr.	23'757.20

REPARTITION DES COÛTS DE LA DECHETTERIE INTERCOMMUNALE

Annexe 5

CORBIERES - HAUTEVILLE - BOTTERENS

INVESTISSEMENT

ESTIMATION DE L'INVESTISSEMENT (AVANT REMISE DES SOUMISSIONS)	740'000.00
---	------------

CHARGES D'INVESTISSEMENT

FONDS DE RENOVATION	1.00%	7'400.00
---------------------	-------	----------

INTERÊTS TF 10 ans, indicatif	0.60%	4'440.00
-------------------------------	-------	----------

AMORTISSEMENT FIXE ANNUEL	1.00%	7'400.00
---------------------------	-------	----------

PART DE CHAQUE COMMUNE		19'240.00
------------------------	--	-----------

FONCTIONNEMENT 2016**Annexe 5**

TRANSPORTS		36'000.00
ECOPRESSE		45'000.00
SAIDEF SA		53'988.75
DECHIQUETAGE		8'500.00
SURVEILLANCE DECHETTERIE	6 HEURES / SEM.	28'800.00
CHARGES D'ENTRETIEN		<u>5'000.00</u>
ESTIMATION DU FONCTIONNEMENT		177'288.75

POPULATION LEGALE AU 31.12.14

CORBIERES	825	74'320.74
HAUTEVILLE	612	55'132.48
BOTTERENS	531	<u>47'835.53</u>
TOTAL	1968	177'288.75

RECAPITULATION DES COÛTS INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT

PART COMMUNE HAUTEVILLE

Annexe 5

74'372.48

RECAPITULATION DES COÛTS INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT

PART COMMUNE BOTTERENS

67'075.53

RECAPITULATION DES COÛTS INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT

PART COMMUNE CORBIERES

74'320.74

Annexe 6



Annexe 6

